



Commune
d'AMPUS

Délibération N° 2016-027

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 5 AVRIL 2016

L'an deux mil seize, le cinq avril à 20 heures 30,
le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.
Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Nathalie PEREZ LEROUX, Alain POILPRE, Roger MALAMAIRE, Roland NARDELLI, Nadine MARION, Siegfried JAEGER, Bertrand STELZ, Maylis COSTAMAGNO, Fabien MICHEL.

Excusées : Laurence COLLADO représentée par Hugues MARTIN
Virginie MICHEL représentée par Nadine MARION
Nathalie FORESTIER représentée par Siegfried JAEGER

Absent : /

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME.

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 12 Nombre de Suffrages exprimés : 15

FIXATION DU MONTANT DE L'INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS POUR 2015

Le Maire présente au Conseil Municipal la lettre du Préfet du 23 mars 2016 concernant l'Indemnité Représentative de Logement de base susceptible d'être allouée aux instituteurs pour l'année 2015, dont le montant retenu est de 3 446,85 €.

Il rappelle au Conseil Municipal que le montant de l'I.R.L. est identique à celui fixé en 2014.

Il précise que le différentiel par rapport au montant unitaire national de la Dotation Spéciale Instituteur, fixé à 2808 € par la note d'information ministérielle n° INTB1526510N du 26 novembre 2015, sera pris en charge par la collectivité.

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

SE PRONONCE FAVORABLE à l'octroi de cette indemnité telle qu'évaluée ci-dessus,

HABILITE le Maire ou un adjoint à signer tout document à intervenir.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hugues MARTIN

